



RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-02-2021

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-2020, TEL QU'AMENDÉ, DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2021)

ATTENDU QUE le règlement numéro 1096-2020 relatif à l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont pour l'année 2021 a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 7 décembre 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juin 2021;

En conséquence, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, sujet à toutes les approbations requises par la *Loi*, à savoir :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. L'article 6.4d. du règlement 1096-2020 est modifié et remplacé comme suit

d - Plage du domaine du Lac Gale

Résident de Bromont seulement	Carte d'accès à la plage et pour la baignade	21,74 \$ / adresse
-------------------------------	--	--------------------

ARTICLE 3. Le règlement 1096-2020 est modifié par l'ajout de l'article 6.7.1 ci-dessous :

6.7.1 DROIT DE VENTE DE PUBLICITÉ ET COMMANDITE POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CENTRE CULTUREL

a- Partenaire de la programmation	Associez votre nom au St-John - Devenez le partenaire principal de cette belle aventure	200 000 \$ pour une entente de 3 ans
b- Partenariat pour le salon du St-John	Le nom de votre entreprise associé au salon	50 000 \$ pour une entente de 3 ans
c- Partenariat pour la terrasse du St-John	Le nom de votre entreprise associé à la terrasse	100 000 \$ pour une entente de 3 ans
d- Partenariat pour le salon ateliers du St-John	Le nom de votre entreprise associé au salon	20 000 \$ pour une entente de 3 ans

Règlements de la Ville de Bromont



e- Partenariat pour les Grands spectacles du St-John	Plus de 20 spectacles • Votre logo présent dans le programme imprimé • Votre logo présent sur la page Internet de Bromont naturellement culture • Votre nom mentionné lors de la présentation des spectacles	50 000 \$ pour une entente de 3 ans
f- Partenariat pour les Jeudis acoustiques	Plus de 20 spectacles • Votre logo présent dans le programme imprimé • Votre logo présent sur la page Internet de Bromont naturellement culture • Votre nom mentionné lors de la présentation des spectacles	20 000 \$ pour une entente de 3 ans
g- Partenariat pour les Apéros en musique	Plus de 20 spectacles • Votre logo présent dans le programme imprimé • Votre logo présent sur la page Internet de Bromont naturellement culture • Votre nom mentionné lors de la présentation des spectacles.	20 000 \$ pour une entente de 3 ans
h- Partenariat pour les Matinées musicales	Plus de 20 spectacles • Votre logo présent dans le programme imprimé • Votre logo présent sur la page Internet de Bromont naturellement culture • Votre nom mentionné lors de la présentation des spectacles.	20 000 \$ pour une entente de 3 ans
i- Achat d'une chaise	Identifiée à votre nom ou membre de votre famille (droit d'accès non-inclus)	200 \$ (nombre limité) (jusqu'au remplacement du bien)
j- Achat d'une table	Identifiée à votre nom ou membre de votre famille (droit d'accès non inclus)	500 \$ (nombre limité) (jusqu'au remplacement du bien)

ARTICLE 4. L'article 6.9 du règlement 1096-2020 est modifié et remplacé comme suit :

6.9 PARCS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET CULTURELLES À DES FINS COMMERCIALES

Démonstration	250 \$ / jour	
Événement privé en lien avec la mission du SLSCVC	250 \$: 1 à 500 personnes 500 \$: 501 à 1 000 personnes 750 \$: 1001 à 3 000 personnes 1000 \$: 3 000 personnes et + ou tarif en vigueur selon entente	
Cours et activités privées en lien avec la mission du Service Se conformer au point 5.3.1A	250 \$ / pour un maximum de 3 mois d'activité 50 \$ / heure	
Collecte de fonds	OBNL reconnu de la Ville de Bromont	Gratuit
	Autre	75 \$ / heure

Règlements de la Ville de Bromont



ARTICLE 5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE
GREFFIÈRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE,



CERTIFICAT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-02-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-2020, TEL QU'AMENDÉ,
DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT
(EXERCICE FINANCIER 2021)

Avis de motion et dépôt : **5 juillet 2021**

Adoption du règlement : **2 août 2021**

Avis public : **2021**

Entrée en vigueur : **2021**

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE
GREFFIÈRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE,